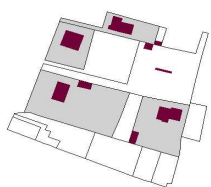


**Création des couches**  
**Tache urbaine(TU) ou Etalement urbain résidentiel (EUR)**  
Méthodologie (dilatation - érosion)

Réalisée à partir de la table Pnb10\_Parcelles des fichiers fonciers 2014 (DGFIP).



**1-Sélection des parcelles concernées pour créer la tache urbaine (TU)**

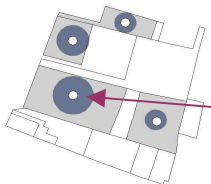
Identification des parcelles construites pour l'année étudiée.

Le champ Jnatmin indique la date de la 1ere construction sur la parcelle.

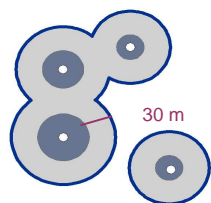
( Jnatmin compris entre 0 et <= à l'année étudiée et nlocal >0).

La couche sera ensuite construite à partir du champ dcntsol (superficie artificialisée de la parcelle). Pour les parcelles importantes un seuil de superficie sera pris en compte (dcntsol<1286)

Pour créer la couche EUR, on applique la même méthode mais à partir du champ nloclog au lieu de nlocal.

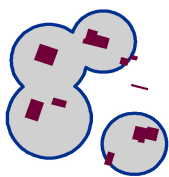


**2- Création d'un disque proportionnel à la superficie urbanisée de la parcelle (dcnsol/3,14) autour du centroïde de la parcelle**

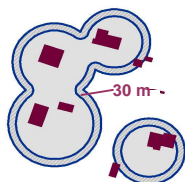


**3 - Création d'un tampon de 30m (dilatation) autour de chacun des disques créés**

*En zone dense, la largeur du tampon (30m) influe peu en raison du recouvrement entre les espaces tampons qui sont agglomérés. En revanche, dans un habitat dispersé, l'impact n'est pas négligeable mais il est lissé par le seuil de dcntsol cité plus haut.*

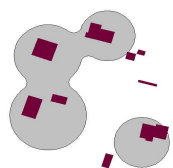


**4- Assemblage des différents disques pour ne conserver que l'emprise considérée comme artificialisée autour des bâtiments**



**5- Rétopolation (réduction) de 30 m autour de la zone créée**

*Les évolutions du parcellaire ne sont pas prises en compte, l'exercice de rétopolation se fait sur le plan cadastral actuel*



**6- Création de la tâche urbaine (TU) ou de l'étalement urbain résidentiel (EUR) selon le choix de départ**

*Une couche est générée par année*

**Limites**

**Cette méthode n'a pas pour but d'obtenir une mesure précise du nombre d'hectares consommés mais plutôt une tendance;** Certains artéfacts peuvent apparaître si l'on superpose l'orthophoto aux couches créées notamment en zone agricole ou naturelle où la superficie des parcelles peut parfois être relativement importante.

**Dans la couche EUR:**

Les bâtis non recouverts peuvent correspondre à une zone artisanale (zone activité économique) ou à des constructions récentes.

Les surfaces non cadastrées (les espaces publics...) ainsi que les surfaces cadastrées sans local d'habitation (stades, parcs urbains...) ne sont pas pris en compte. Cette méthode n'intègre pas non plus les évolutions du parcellaire.